



POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 04/12/2025

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord Est

RUE DU GENERAL BARON FABRE

Grutage:

Le 15/12/2025, barrage de rue pour réalisation de travaux

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est

RUE DU GENERAL BARON FABRE

Le 15/12/2025, dans la portion de voie comprise entre le GIRATOIRE DU PRAT et le n° 30, la circulation sera interdite

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les 2 sens :

- GIRATOIRE DU PRAT
- AVENUE EDOUARD MICHELIN
- RUE DU PRAT
- AVENUE GONTRAN BIENVENU
- AVENUE PAUL DUPLAIX

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est et Secteur Nord / Gare

RUE DE STRASBOURG

ACHILLE MARTINE et la RUE DE BILAIRO, la circulation sera interdite dans le sens Sud -> Nord et conservée dans l'autre sens

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DE STRASBOURG,
 - RUE ALEXIS
 - LEGUILLOON,
 - GIRATOIRE DU
 - POIGNANT de la
RUE DE
STRASBOURG RUE
DE BILAIRE
-

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

AVENUE DE VERDUN

10 AVENUE DE VERDUN

- Du 15/12/2025 au 20/12/2025, occupation du domaine public
 - Surface occupée : 6 m² autorisation de mettre un échafaudage
 - L'entreprise devra impérativement mettre en place la signalisation bien en amont et en aval pour avertir les piétons d'emprunter le trottoir opposé

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DE LA PORTE POTERNE

À compter du 03/12/2025 et jusqu'au 06/03/2026, le demandeur est autorisé à emprunter la rue porte poterne en sens contraire dans la portion située entre le n° 2 et 12, du 2 au 12 RUE DE LA PORTE POTERNE pour acheminer des bennes de 30 m3.

Les manœuvres se feront impérativement accompagnées d'un homme trafic

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DES LICES

À compter du 06/12/2025 et jusqu'au 31/12/2025, le stationnement des **cycles** est interdit PLACE DES LICES conformément au plan ci joint

STATIONNEMENT

Secteur Ouest

RUE DES GOELANDS

Le 17/12/2025, la circulation des véhicules est interdite 29 RUE DES GOELANDS.

Un accès riverain devra être maintenu.

Le centre technique municipal mettra à disposition la signalisation pour le barrage de rue.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

BOULEVARD DE LA PAIX

36 BOULEVARD DE LA PAIX

- Du 15/12/2025 au 24/12/2025, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 2 places réservées au droit du n° 36 conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DE LA POISSONNERIE et PLACE DU POIDS PUBLIC

Mise en place d'un échafaudage avec plateforme de travail au-dessus du restaurant LA TABLE DE JEANNE au droit de la façade du n°13 rue de la Poissonnerie conformément au plan du 08/12/2025 au 30/06/2026 **13 PLACE DE LA POISSONNERIE**

- Mise en place d'une aire de stockage dans l'angle sud-est de la façade celle-ci devra en aucun cas dépasser des emplacements des pieds des arceaux vélos. Ceux-ci seront enlevés et remis par le centre technique municipal. En aucun cas la circulation devra être interrompue par la zone de stockage
- **17 PLACE DE LA POISSONNERIE** du 08/12/2025 au 30/06/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant - avec prestations municipales 1 place réservée conformément au plan ci joint sauf le mercredi et samedi jours de marché de 6h00 à 14h30 • **face au 4 PLACE DU POIDS PUBLIC** du 08/12/2025 au 30/06/2026,

Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant - avec prestations municipales 1 place réservée conformément au plan ci joint sauf le mercredi et samedi jours de marché de 6h00 à 14h30.

Attention pour tous les travaux centre-ville se reporter à la charte des chantiers transmise par mail SARL PATRIARC'H

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DE LA POISSONNERIE

9 PLACE DE LA POISSONNERIE

- Le 08/12/2025, occupation du domaine public
 -

Surface occupée : 10 m² autorisation de se stationner avec un camion benne à cheval chaussée trottoir au droit du n° 9 pour l'évacuation de gravats en aucun cas la circulation ne devra être interrompue.

- Un chauffeur devra rester à proximité du camion si celui-ci doit être déplacé rapidement.

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DE LA FONTAINE

Le 11/12/2025, le stationnement des véhicules est interdit 6 RUE DE LA FONTAINE sur 3 places réservées au droit du n° 6 conformément au plan ci joint.

Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

STATIONNEMENT

Secteur Kercado et Secteur Centre / Le Port

RUE MADAME MOLE

Le 08/12/2025, Dans la portion de voie comprise entre la RUE DU NARHOUET et la RUE DU DOCTEUR LETOUX la circulation sera interdite

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DU NARHOUET,
- RUE ALBERT 1ER,
- PLACE ANATOLE FRANCE
- RUE ANATOLE FRANCE,

Circulation

Secteur Centre / Le Port

PLACE SAINT-PIERRE

Le 08/12/2025, la Cathédrale Saint-Pierre est autorisée à organiser une procession avec des flambeaux, appelée "Fête de la Lumière - Merci Marie" en empruntant les trottoirs des voies suivantes :

Départ PLACE SAINT-PIERRE - RUE DES ORFEVRES - PLACE VALENCIA - RUE DU BIENHEUREUX PIERRE RENE ROGUES - PLACE DES LICES - RUE SAINT-VINCENT PLACE GAMBETTA - GIRATOIRE DU MOULIN DU ROY - RUE DU PORT - PLACE THEODORE

DECKER - arrivée à la chapelle de SAINT-FRANCOIS XAVIER,

La cathédrale Saint-Pierre devra veiller à gêner le moins possible la circulation des autres usagers et être en possession d'une copie du présent arrêté.

La procession devra être encadrée par des signaleurs adultes munis de signes distinctifs.
